

REUNION DE TRAVAIL DU 7 MARS 2006

- *Groupe de travail « Berges et déplacements »*
- *Groupe de travail « Université Recherche »*

LISTE DES PARTICIPANTS

VILLE DE PARIS

Cabinet J.P. CAFFET		Denis ALKAN
Cabinet S. BLISKO		Jean-Pierre RUGGIERI
Mairie du 13 ^{ème}		Francis COMBROUZE, Eric TAVER
Cabinet de Mme CONSTANTIN		Christine RIMBAULT
Direction de l'Urbanisme		Ioannis VALOUGEORGIS
Direction de la Voirie & Déplacements		Gilles DELAUDAUD
Direction des Affaires Scolaires		M. de SAINT MARTIN

SEMAPA

Directeur Général		Michel DRESCH
Directrice Générale adjointe		Elisabeth ANTONINI
Directrice de la Communication		Nathalie GRAND
Direction de la Programmation et de l'Urbanisme		Elisabeth DUFLOS, Christophe BAYLE
Direction des Infrastructures et Constructions		Jean-Louis GERBENNE, François VALOUR

AUTRES INSTITUTIONS

Port Autonome de Paris		Mme GAUTIER, Mme BOULAD, M. REIMBOLD, M. LAJUS
Icade Tertial		Françoise SUBRA
SNCF		Dominique. CHAUVEAU
Université Paris 7		François MONTARRAS, Luc BOASSON
Rectorat de Paris		Hélène GAUBERT
Préfecture de Paris, Direction de l'urbanisme	absent	Jean-Jacques MUR
Dialogue Urbain		Claude HUERTAS
SETEC		M. PILARSKI

PERSONNALITES EXTERIEURES

Garant de la concertation		Gilbert CARRERE
Personnes qualifiées		Bernard RAOULT, Bertrand AVRIL,

BUREAU DES ASSOCIATIONS		
Chargé de mission		Olivier SUDREAU
REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS		
SOS Paris XIII ^{ème}		Odile STASSINET
ADA 13		Ginette TRETON
Plate-forme des comités parisiens d'habitants		Représentée par Ginette TRETON
ESPACE 13		Thierry CATELAN
TAM-TAM		Patrick BERTON, Gerard TASSOT
Odyssée Lutèce	absent	Jean Georges CEP
Paris Banlieue Environnement	absent	Witold MARKIEWICZ
Locataires Fulton, Bellièvre, Flamand		Dominique MACAIGNE
Association des usagers des transports		Jacques STAMBOULI
L'Ecologie pour Paris	absente	Marie-Hélène LAURENT
Droits des piétons	absente	Sylviane AUTEBERT
Association des Locataires du 91 quai de la Gare	absent	Jacques LIMOUSIN
APLD91	Absent excusé	T. LEONARD
Association SPPEF	absent	P. MORIS
APARIS 13		Mme DE LAVALLEE
13 O'QUAI		Frédéric LEBEAUPIN, Thierry LE GOFF
Vivre le nouveau 13ème	absent	Jean Michel PHILIPPON
La Guinguette Pirate		Philippe HOLVOËT
CONSEILS DE QUARTIER		
Conseil de quartier n° 8		Maurice SEDES
Conseil de quartier n° 4	Absent excusé	Emmanuel LEGUY
Conseil de quartier n° 7	absent	André MESAS

ORDRE DU JOUR

I.	LE PORT AUTONOME DE PARIS (PAP) : AMENAGEMENT DU PORT DE LA GARE ET DU QUAI D'AUSTERLITZ	3
II.	L'UNIVERSITE PARIS VII	8

La réunion débute à 17 heures 55.

I. LE PORT AUTONOME DE PARIS (PAP) : AMENAGEMENT DU PORT DE LA GARE ET DU QUAI D'AUSTERLITZ

1. La programmation du quai d'Austerlitz

Monsieur LAJUS indique que le cabinet SETEC a été chargé de la programmation du site par le PAP. L'aménagement du quai d'Austerlitz s'inscrit dans l'histoire plus large des berges de Paris, dont l'aménagement est lui-même soumis à un cahier de prescriptions mis au point par le PAP et l'APUR il y a déjà quelques années. La phase de projet n'a pas encore débuté.

Monsieur PILARSKI rappelle que le site, situé entre les ponts d'Austerlitz et de Bercy, est facilement accessible. Il possède des berges essentiellement minérales. Les usages possibles sont toutefois limités par la présence de la bruyante voie de transit. Cette voie rapide devrait être supprimée à terme. Le site aura une vocation de loisirs et proposera des activités liées à l'eau. Une continuité piétonne sera instaurée au bord du quai. Une gare fluviale sera également aménagée près des magasins généraux. Les services du port seront réaménagés. La Bièvre pourrait déboucher près du pont d'Austerlitz.

Le projet de réaménagement de la Gare d'Austerlitz comporte trois séquences.

- La première, centrale, conservera une dominante portuaire et sera dédiée aux loisirs.
- La seconde, en amont, opérera une transition avec le quai de la Gare
- La troisième, en aval, proposera des activités mixtes liées à la voie d'eau.. C'est la plus complexe pour la maîtrise d'ouvrage.

Deux scénarii ont été esquissés, mais ils comportent des invariants :

- la circulation piétonne en bord de quai ;
- l'accessibilité des véhicules en bord de quai uniquement pour une nécessité de service (sécurité, entretien, avitaillement des bateaux ;
- une voie de desserte en fond de quai qui remplacera la voie de transit à terme ;
- de nombreuses liaisons quai haut- quai bas ;
- des éléments à vocation de loisirs sur l'eau, comme les ICAL (installations à caractère d'animation et de loisirs) sur le plan d'eau, la gare fluviale pour les transports en commun fluviaux et le transport de passagers;
- plus en amont, des éléments de service pour le port, un espace de manutention pour le port et les docks ainsi que des aires de livraison ;
- le renforcement de la végétalisation du port.

Le premier scénario prévoit des installations flottantes entre le pont Charles-de-Gaulle et la limite du domaine portuaire qui pourront se déployer sur la berge en été pour agrémenter la promenade piétonne. Ponctuellement, des bateaux navigants pourront stationner en certains endroits du quai.

Dans le second scénario, des kiosques forains agrémenteront le terre-plein. Les ICAL seront dédiées aux compagnies de bateaux de croisières, qui pourront stationner le long du quai.

Monsieur LAJUS explique que le PAP gèrera le port sur une bande partant du pont de Bercy et s'arrêtant à environ 90 mètres à l'aval du viaduc du métro.

En réponse à une question de Ioannis VALOUGEORGIS, **Monsieur REIMBOLD** explique que le reste du port est géré par plusieurs gestionnaires, VNF pour le plan d'eau, la Ville de Paris pour la voie sur berge actuelle.

Ioannis VALOUGEORGIS demande que les deux variantes soient récapitulées.

Monsieur REIMBOLD précise que, dans la première variante, les bateaux fixes pourront prolonger leur activité sur le quai à la belle saison. Dans la seconde variante, les activités se développant sur le quai ne seront pas liées aux bateaux qui circuleront sur le plan d'eau. Il est d'ailleurs possible de conjuguer ces deux variantes.

Monsieur PILARSKI explique que le débouché de la Bièvre pourrait s'inscrire à la limite du domaine du port.

Monsieur COMBROUZE indique qu'un parcours symbolique et artistique commençant au parc Kellerman et longeant le jardin des Plantes est actuellement étudié avec les Conseils de quartier.

Monsieur REIMBOLD répond que le PAP est prêt à intégrer cette problématique dans son programme et souhaite que la Ville exprime ses désirs.

Suite à une remarque de **Marie-Josée DE LAVALLEE**, **Christine RIMBAULT** explique que la commission d'appel d'offres de la Ville désignera bientôt les quatre équipes qui réfléchiront au parcours symbolique de la Bièvre. Les ateliers de concertation consacrés à ce sujet recommenceront donc dans quelques semaines.

Monsieur COMBROUZE demande si le PAP garantit, sur la partie Austerlitz, une largeur minimale de 5 mètres pour la promenade piétonne. En ce qui concerne l'accès aux magasins généraux des Docks de Paris sur le quai bas, le PAP ne pourrait-il pas privilégier l'apponement fluvial et éviter les ICAL, qui sont des débits de boisson ?

Ioannis VALOUGEORGIS rappelle par ailleurs que le projet retenu suite à la consultation sur les Docks prévoyait un éventuel développement d'activités sur le plan d'eau.

Monsieur REIMBOLD indique que le PAP gère une bande de 10 mètres en bord-à-quai. Si on soustrait de ces 10 mètres les 3,50 mètres réservés à la circulation de la desserte, il reste plus de 5 mètres pour la promenade piétonne.

Monsieur COMBROUZE demande pourquoi les ICAL seront implantées sur le quai bas.

Monsieur REIMBOLD répond que les ICAL préserveront la bande piétonne de 5 mètres, comme sur le port de la Gare.

Michel DRESCH souhaite savoir si des dispositifs semblables aux ICAL existent déjà.

Monsieur REIMBOLD lui confirme que c'est le cas, notamment à Iéna, Suffren...

Suite à une question de Françoise SUBRA, **Monsieur REIMBOLD** explique que les ICAL devront répondre aux besoins des promeneurs.

Françoise SUBRA rappelle que le concours demandait d'égayer les berges.

Marie-Josée DE LAVALLEE se demande où les personnes venues en voiture se gareront.

Françoise SUBRA répond que deux parkings sont prévus à 100 mètres du quai, l'un déjà réalisé de 350 places et l'autre de 1 300 places dans la gare d'Austerlitz.

Michel DRESCH ajoute que le parking Vincent Auriol sera lui aussi proche du site.

Monsieur REIMBOLD précise que les ICAL ne sont pas seulement des débits de boissons, mais proposent des activités diverses, notamment culturelles. La Baleine blanche organise par exemple des spectacles théâtraux.

Monsieur REIMBOLD assure à Jean-Pierre RUGIERI que les lieux d'animation situés devant les immeubles d'habitation ne seront pas trop bruyants.

Ioannis VALOUGEORGIS souligne que les occupants des bateaux devant ces habitations ne devraient causer aucune nuisance notamment phonique et qu'ils devraient être choisis en fonction de ce critère.

Monsieur AVRIL souhaite connaître le détail du calendrier prévisionnel et de l'aménagement de l'espace.

Monsieur LAJUS répond que la portion du quai allant jusqu'au pont Charles-de-Gaulle sera livrée en même temps que l'ouverture des Docks, soit avant l'été 2008. Quant à l'aménagement, le PAP suit le cadre général posé par le cahier des charges, entrera ensuite dans le détail et finalisera le projet d'ici 2006. Une grande partie de l'espace devrait accueillir des revêtements minéraux. La végétation sera renforcée, des alignements d'arbres ajoutés.

Ioannis VALOUGEORGIS demande quelles seront les étapes de mise en œuvre du projet.

Monsieur LAJUS répond qu'après l'élaboration du cahier des charges, une consultation de maître d'œuvre sera lancée en septembre/octobre. Les équipes sélectionnées élaboreront ensuite le projet d'aménagement.

Monsieur BERTON craint que les activités sur le quai ne bloquent la continuité de la promenade piétonne.

Monsieur REIMBOLD explique que les espaces de circulation en bord-à-quai seront protégés et identifiés physiquement, par un dénivelé ou un autre processus, et ce en harmonie avec le paysage.

Monsieur BERTON souhaite savoir s'il est possible de conjuguer les voies de service et de desserte prévues pour les Docks et le quai. Le PAP et les Docks collaborent-ils ?

Monsieur REIMBOLD explique que ces deux organismes travaillent sur des territoires identifiés et ont intérêt à les faire vivre ensemble. Les Docks et le quai doivent dialoguer. Le PAP a donc proposé à la SEMAPA de présenter le projet ICADE à l'ensemble des instances travaillant sur la Seine.

Monsieur BERTON considère qu'une information ne constitue pas une véritable collaboration.

Madame GAUTIER précise que la voie de desserte servira à l'ensemble du port. La voie de service sera réservée aux ravitaillements, à l'entretien et à la sécurité du port.

Monsieur REIMBOLD explique que la voie de service ne peut être supprimée mais qu'elle ne sera pas circulée dans la journée et sera ouverte aux piétons.

Ioannis VALOUGEORGIS demande une copie du document présenté aujourd'hui par le PAP. Il la communiquera au bureau des associations.

2. Les aménagements du quai de la Gare

Monsieur REIMBOLD rappelle que le cahier des charges a été remis le 2 mars au secrétaire de la Ville. Il sera confié ce jour à Monsieur Valougeorgis, qui le diffusera et rapportera les remarques éventuelles des associations. Une autre réunion sera organisée, si nécessaire. L'objectif est que le cahier puisse s'appliquer au cours de l'été 2006.

Iglal BOULAD rappelle que le cahier cadre les installations temporaires sur le port de la Gare. L'homogénéité du site sera préservée, tout comme la mixité de ses usages, pour éviter une privatisation de l'espace. Le cahier définit les conditions d'implantation des terrasses saisonnières, des installations temporaires et des manifestations événementielles. Il complète le *Cahier des prescriptions architecturales et paysagères pour la Seine dans Paris*.

Le cahier définit également la philosophie du site, ainsi que les orientations générales de son aménagement, notamment le partage et l'accessibilité du site, l'aménagement d'itinéraires piétons et l'interdiction de stationner. Le port sera divisé en cinq espaces parallèles. L'accès au site sera limité et contrôlé : le port de la Gare ne pourra notamment plus être utilisé comme voie de contournement en cas d'embouteillage sur le quai haut. Des aires de livraison seront prévues pour les bateaux. Des *containers* accueilleront les déchets en fond de quai, mais l'évacuation des encombrants sera à la charge des exploitants. Le cahier organise également la gestion des fluides.

Il définit par ailleurs l'occupation des emprises sur le terre-plein. Il préserve les 5 mètres de promenade piétonne et une bande technique de 1,40 mètre. Les activités s'installeront sur des plateaux, qui relieront la promenade en bord-à-quai et les terrasses. Le terre-plein devra être dégagé du 1^{er} novembre au 30 avril en raison des risques de crues.

Le cahier encadre aussi l'aménagement des terrasses, qui créera chaque année un nouveau paysage, le mobilier et les matériaux utilisés. D'une hauteur maximale de 3 mètres, les superstructures seront situées au milieu des terrasses. Elles ne formeront donc pas des arrière-cours mal entretenues. Les matériaux seront homogènes.

En réponse à une question de **Jean-Pierre RUGIERI**, **Iglal BOULAD** précise que les superstructures seront démontées en novembre.

Monsieur REIMBOLD ajoute que les exploitants devront stocker leur mobilier ailleurs pour faire place nette.

Iglal BOULAD explique que les éclairages des exploitations ne devront pas perturber la lisibilité du site. Les systèmes d'amplification sonore seront interdits, sauf exceptions (fête de la musique par exemple). Les enseignes et signalétiques ne devront ni être trop nombreuses, ni encombrer la promenade piétonne en bord-à-quai.

Les propositions événementielles seront étudiées au cas par cas. Elles devront correspondre à l'activité du port de la Gare, avoir lieu à plus de 8 mètres de la passerelle et ne pas empiéter sur la promenade en bord-à-quai. Les événements les plus bruyants seront situés au pied de la BNF.

Le cahier des prescriptions préserve donc la notion d'espace public et la qualité globale du paysage.

Christine RIMBAULT demande s'il est possible que des terrasses restent fermées l'été.

Monsieur COMBROUZE a compté que sur la dizaine de terrasses, neuf pouvaient être couvertes, pour abriter des cafés. Il les trouve trop nombreuses.

Monsieur REIMBOLD explique qu'un premier calcul rapide montre qu'elles occuperont 15 % du site au maximum.

Iglal BOULAD précise qu'il n'y aura que sept terrasses couvertes, et non neuf. Le cahier indique en outre une morphologie maximale. Le port de la Gare est organisé en 4 séquences encadrées

par des équipements publics, pont de Bercy, piscine flottante, passerelle Simone de Beauvoir, escales pour bateaux de transport de passagers, pont de Tolbiac. Chacune des séquences comporte au maximum 2 terrasses avec possibilité de couverture. Il n'y aura donc pas un alignement ininterrompu de terrasses.

Monsieur REIMBOLD confirme à Michel DRESCH que les terrasses, y compris celles couvertes, et le solarium de la piscine représenteront au plus 15 % du site. La couverture elle-même occupe 60 % au maximum de l'espace de la terrasse concernée. Les étés parisiens étant parfois pluvieux, ces surfaces couvertes sont indispensables pour assurer la continuité de l'accueil.

Monsieur COMBROUZE refuse que l'aménagement du quai dépende des négociations du PAP avec les futurs exploitants. L'espace public doit être de qualité. Il faudrait diviser par deux le nombre de terrasses dans le cahier des charges.

Iglal BOULAD précise que la superficie des terrasses et des surfaces couvertes est théorique. Les exploitants ne souhaiteront pas forcément les occuper tout entières.

Monsieur COMBROUZE souhaite que le PAP prenne les désirs de la Ville en compte.

Monsieur REIMBOLD souligne que le PAP souhaite favoriser la mixité des publics sur le site. Le tout culturel ne fonctionnant pas à cause de la rareté des subventions, les manifestations culturelles de qualité doivent côtoyer des exploitations économiquement viables. Les activités en terrasse permettront au site d'engranger du chiffre d'affaires pendant la belle saison et lui éviteront d'avoir à fermer pendant la morte saison. Les activités culturelles sur les bateaux, moins rémunératrices, pourront ainsi perdurer toute l'année. Le PAP recherche un équilibre. Peut-être qu'il n'existera finalement qu'une terrasse par séquence, si l'expérience montre que c'est préférable. Les dérives de l'été dernier seront toutefois évitées.

Françoise SUBRA souhaite savoir si les terrasses non utilisées par les bateaux seront allouées à d'autres exploitants.

Monsieur REIMBOLD ne le pense pas car le quai n'offre pas la place nécessaire à une activité de restauration indépendante. Toutes les terrasses n'accueilleront d'ailleurs pas de la restauration, certains bateaux ayant prévu de réaliser des animations. Le PAP espère qu'il existera des animations drainant des publics variés.

Monsieur BERTON demande pourquoi le cahier des charges ne définit pas le pourcentage des activités culturelles et de la restauration pour restreindre le développement des cafés/terrasses.

Monsieur REIMBOLD estime qu'un excès d'encadrement n'est pas souhaitable.

Monsieur BERTON considère qu'un cadre plus restrictif donnerait plus de poids au PAP face à ses exploitants.

Monsieur REIMBOLD explique que les terrasses ne permettent pas l'organisation de spectacles, en dehors des animations de rues. Il rappelle que les nuisances sonores doivent être évitées.

Eric TAVER a l'impression que l'événementiel, dont la place dans le projet est peu claire, remplit les vides laissés par les installations temporaires. Il se demande si le stockage des structures le temps de l'événement est compatible avec ces installations.

Monsieur REIMBOLD indique que la compatibilité de l'événement avec le reste des installations sera étudiée au cas par cas, tout comme les questions de sécurité, de circulation et de stockage, qui sont encadrées par un arrêté préfectoral. L'encadrement des événements devra être en adéquation avec les décisions de la Préfecture de police.

Eric TAVER souhaite connaître la répartition des surfaces événementielles sur le site.

Monsieur REIMBOLD répond que, lors d'un événement, l'ensemble du périmètre sera géré par l'organisateur, avec des contrôles d'accès, une régulation des livraisons à certaines heures et l'interdiction du site aux véhicules. Plus particulièrement, lors de Paris plage, l'ensemble du site et

de l'évènementiel sera labellisé Paris plage. Il regroupera les terrasses et des activités complémentaires propres à cette manifestation.

Eric TAVER souligne que cela diminue les surfaces déjà limitées dont dispose le public.

Monsieur REIMBOLD répond qu'il s'agit d'une conception d'ensemble.

Frédéric LEBaupin précise que l'évènementiel peut se dérouler à d'autres moments que celui de l'implantation des terrasses. Les exploitants des bateaux proposent des activités culturelles et ne sont pas des commerçants. Pour assurer la survie de ces activités, le recours à une économie mixte a été décidé : les bénéfices des installations commerciales financeront la diffusion culturelle. Le Batofar et la Guinguette assurent 300 concerts par an, ils sont les seuls à Paris à offrir une diffusion culturelle aussi importante. Les terrasses leur éviteront de dépendre des subventions et leur permettront de rester ouverts en hiver.

Ioannis VALOUGEORGIS propose de clore cette première partie de la réunion. Il communiquera le cahier des prescriptions aux associations.

II. L'UNIVERSITE PARIS VII

Michel DRESCH remarque que le représentant des Frigos a qualifié la ZAC Rive Gauche « d'immonde » dans *Zurban*. Il trouve ces propos excessifs.

Michel DRESCH apprécie **François Montarras**, avec qui il collabore efficacement depuis longtemps. Il regrette néanmoins que le journaliste de *Zurban* ait fait déclarer au vice-président de Paris VII qu'il aurait préféré s'installer aux Batignolles.

François MONTARRAS répond que ses propos ont été déformés car trois phrases ont été extraites d'une très longue interview. Dans la discussion, il a effectivement suggéré que le projet aurait pu comporter plus de petits commerces. Le journaliste lui a par ailleurs demandé où il installerait un projet universitaire s'il devait en créer un aujourd'hui. François Montarras a suggéré les Batignolles car c'est le seul espace disponible qui soit assez vaste.

Michel DRESCH est satisfait de cette mise au point avec François Montarras.

François MONTARRAS s'est aperçu, lors d'une cérémonie au Rectorat de Paris pour le regroupement universitaire sur des thématiques de recherche, que le projet en cours est fortement jaloué. C'est certainement l'un des plus beaux projets au monde.

Gilbert CARRERE se réjouit que le groupe de concertation ait enfin commencé. Si à l'issue de cette réunion, le sujet n'est pas épuisé, d'autres réunions seront organisées.

Ioannis VALOUGEORGIS ajoute que les membres de la concertation n'ont pas encore une idée très précise du contenu du groupe de concertation, des éléments qui seront débattus et de ce que le débat apportera à la construction de Paris Rive Gauche. Il faut définir cela aujourd'hui pour instaurer une concertation pérenne et constructive.

Bernard RAOULT précise que cette première réunion est une séance d'information et de présentation de Paris VII. Elle permettra de découvrir les thèmes qui intéressent les participants. D'autres réunions auront très certainement lieu.

François MONTARRAS explique que Luc Boasson, le vice-président chargé du secteur science et de la recherche, et lui présenteront la recherche à Paris VII. Ils évoqueront également le travail de refondation de l'université qui a accompagné le projet. Il serait important de renforcer les liens entre l'université et la cité, pour partager le travail de recherche, comme le permettent le développement de la professionnalisation, les pépinières d'entreprise et les pôles d'échange.

Luc BOASSON rappelle que Paris VII est la seule université parisienne regroupant sciences, sciences humaines et santé (médecine et odontologie). Seuls les deux premiers secteurs déménageront. De nouveaux projets de recherche sont conçus parallèlement aux projets GT Berges & Déplacements / Université-recherche – ind. SEMAPA-DUFE-APC

architecturaux depuis que le déménagement est prévu. Paris VII souhaite effectivement instituer des points forts dans chaque discipline et créer des interfaces entre des disciplines différentes qui n'échangent habituellement pas alors qu'elles ont matière à dialoguer.

Le pôle langues comportera ainsi un plateau technique qui regroupera des linguistes et des scientifiques pour réaliser des modèles et des simulations et créer des corpus techniques traduisibles d'une langue à l'autre. Dans le domaine des lettres et des sciences humaines, les géographes se rapprochent actuellement des chercheurs en sciences de la vie et de la terre et des unités de recherche sont mises sur pied.

Les physiciens ont complètement reconstruit le projet scientifique de la physique en tenant compte des progrès récents. Ils ont créé trois unités de recherche allant des astroparticules, aux matériaux quantiques et au niveau moléculaire.

La biologie, quant à elle, est à un tournant. Elle quitte la période du génome pour entrer dans la postgénomique après avoir découvert que de nombreux problèmes génétiques se situent au niveau épigénétique. Paris VII essaye donc de monter un centre de recherche épigénétique. Ce sera le second en France.

La recherche publique fonctionne surtout grâce aux crédits publics et est évaluée par les grands organismes comme le CNRS ou l'INSERM. Paris VII pousse les chercheurs à entreprendre des collaborations importantes avec les unités de recherche environnantes de l'Île-de-France, comme le CEA, l'Observatoire de Paris, etc. Tous ces programmes de recherche doivent être validés par des comités scientifiques extérieurs pour exister.

François MONTARRAS ajoute que 60 % des 150 000 m² du nouveau site seront dédiés à la recherche, avec des infrastructures lourdes pour la recherche expérimentale et des bureaux pour la recherche théorique. Les troisièmes cycles sont beaucoup plus développés à Paris VII que dans les autres universités, puisqu'ils sont aussi nombreux que les premiers et seconds cycles. Beaucoup de personnes viennent effectivement compléter leur formation, attirées par le large panel de recherches qui leur est proposé.

L'université comprend autant de personnel chercheur relevant de Paris VII qu'appartenant aux grands organismes de recherches qu'elle abrite. 50 % du site sont dévolus à l'université et 50 % aux grands instituts de recherche car la faculté est un lieu d'intense collaboration.

Luc BOASSON précise à Bernard RAOULT que l'université accueille environ 26 000 étudiants. Les littéraires représentent 37 % de l'effectif total, les scientifiques 31 %, les médecins et dentistes 27 % et les formations diverses 5 %. Comme partout, le secteur scientifique peine à recruter. 20 000 étudiants peupleront le site de Paris Rive Gauche.

A Paris VII, il existe 38 % de premiers cycles, 30 % de seconds cycles et 23 % de troisièmes cycles. Les troisièmes cycles sont nationalement et internationalement attractifs, grâce à la présence de gros laboratoires.

L'université délivre 2,7 % des DEA français, 2 % des *masters* professionnels, 4,9 % des doctorats et des habilitations à diriger des recherches, ainsi que 1,5 % des DEUG, des licences et des maîtrises. Elle comporte 151 laboratoires reconnus. 1 411 enseignants-chercheurs, environ 600 personnels techniques, 1 100 techniciens CNRS INSERM et 1 200 chercheurs des grands organismes de recherche arriveront sur le nouveau site.

François MONTARRAS ajoute que le site sera occupé en permanence. Il ne se videra donc pas l'été, excepté le bâtiment de la Halle aux farines, qui accueillera alors d'autres activités.

Bernard RAOULT estime que le flux de visiteurs sera important.

Luc BOASSON explique que la localisation de la faculté à Paris la rend attractive. Le flux de visiteurs arrivant à Paris VII sera donc important, mais un grand nombre de chercheurs-enseignants partiront pour l'étranger.

Ioannis VALOUGEORGIS souhaite connaître le nombre de chercheurs étrangers qui viendront à Paris VII chaque année.

Pour **Luc BOASSON**, il est difficile d'évaluer le nombre de chercheurs étrangers car l'unité de décompte utilisée est les mois d'invités qui sont attribués à l'université. De surcroît, quand des postes sont vacants, Paris VII peut les attribuer à des chercheurs étrangers, bien que la priorité soit d'assurer les cours.

François MONTARRAS indique que le besoin annuel en logement pour les invités étrangers est de 30 chambres en continu, en catégorie 2 à 3 étoiles. Paris VII ne possède pas encore de structures d'accueil et en a besoin.

Luc BOASSON ajoute qu'à Paris, peu de logements sont prévus pour les chercheurs étrangers.

Bernard RAOULT considère que la venue de chercheurs internationaux en France contribue au dynamisme, au rayonnement et à l'interactivité de la nation. Il demande à Luc Boasson d'évoquer les partenariats qui sont possibles avec le milieu économique et industriel.

Luc BOASSON répond que toute une série de recherches sont réalisées en partenariat, notamment avec Thalès. Certains enseignants sont en disponibilité parce qu'ils ont créé une *start-up* ou ont rejoint des laboratoires pharmaceutiques. Le Ministère reproche d'ailleurs à Paris VII de ne pas signer assez de contrats industriels. La connexion avec les industriels est effectivement importante pour que les étudiants trouvent du travail à la fin de leurs études, et ce dans les disciplines scientifiques mais aussi littéraires.

François MONTARRAS précise que les difficultés de locaux que connaît Paris VII depuis dix ans n'ont pas favorisé son rapport au privé. Le déménagement résoudra ces difficultés, en dépit du manque de 45 000 m². Les laboratoires qui ne pouvaient être logés au sein de la faculté pourront y être rapatriés. La Ville doit par ailleurs favoriser le lien entre l'université et le privé. Une bibliothèque sera créée dans cette optique. Il serait souhaitable que l'espace entourant Paris VII soit souple pour permettre aux étudiants de développer de petits pôles de création dans les environs.

Ioannis VALOUGEORGIS souligne que cette séance a permis de découvrir le fonctionnement de l'université. Il propose de définir les thèmes de travail à traiter lors des réunions suivantes.

Michel DRESCH précise que la SEMAPA réalisera 1 000 logements étudiants à Paris Rive Gauche. Il serait bien d'en débattre, ainsi que de la résidence pour chercheurs. Les commerces environnant l'université pourraient constituer un second thème de travail, la SEMAPA ayant la maîtrise de l'environnement immédiat de Paris VII. Les transports pourraient former un troisième thème mais ils seront traités dans le cadre d'un autre groupe de concertation.

Monsieur COMBROUZE propose de dresser un état des lieux des partenariats de l'université avec les entreprises. Ouvrir les jeunes du quartier à la culture scientifique serait également intéressant.

Luc BOASSON répond que Paris VII sensibilise déjà les jeunes à la science.

Monsieur COMBROUZE estime que le logement doit être pensé au niveau de Paris. A la ZAC de Rungis, au moins 120 logements existeront bientôt.

Monsieur COMBROUZE s'étonne que François Montarras ait déclaré dans *Zurban* que les habitants du 13^{ème} pourront utiliser les équipements sportifs de l'université, qui n'existent pas encore.

François MONTARRAS répond que les installations sportives ne seront pas utilisées tout le temps par Paris VII. Pour financer leur entretien, il a donc pensé les partager avec les CE des entreprises du quartier et la Ville.

Ioannis VALOUGEORGIS demande qu'une fiche répertoriant les principaux thèmes de travail soit réalisée avant la réunion du bureau du 22 mars.

Bernard RAOULT approuve cette demande. Il est heureux que le thème de la recherche ait été abordé ce jour. L'ESCP arrivera bientôt dans le quartier. Les associations de quartier souhaiteront peut-être se mettre en relation avec les chercheurs pour organiser des manifestations. Les questions des partenariats et du logement doivent par ailleurs être étudiées plus avant. Chacune des prochaines réunions sera réservée à un thème. Un petit groupe de travail pourrait accompagner la mise en place du projet.

La séance de travail est levée à 21 heures.